

N° 05-0179

**Composition du Conseil Economique et Social Régional
Arrêté modificatif n° 11**

**LE PRÉFET
DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFET DE L'HÉRAULT
Officier de la Légion d'Honneur**

- VU** l'arrêté préfectoral n° 01-1088 du 24 octobre 2001 relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social Régional ;
- VU** la délibération de l'Assemblée Générale 28 février 2005 de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Languedoc-Roussillon communiquée en préfecture le 14 mars 2005 relative au remplacement de ses représentants au Conseil Economique et Social Régional ;
- SUR** proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

PREMIER COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES ACTIVITÉS NON SALARIÉES (30 sièges)
--

I.1 4 représentants désignés par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI)

M. André THEROND	Président Honoraire de la CCI Alès-Cévennes
M. René ESCOURROU	Président de la CCI de Carcassonne
M. Jean-Luc MARTINAZZO	Président de la CCI de la Lozère
M. Michel FROMONT	Vice-président de la CCI de Montpellier

ARTICLE 2 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et des cinq préfectures de département de la région.

Fait à Montpellier, le 23 mars 2005

Le Préfet,

Francis IDRAC

086

N° 05-0227

**Composition du Conseil Economique et Social Régional
Arrêté modificatif n° 12**

**LE PRÉFET
DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFET DE L'HÉRAULT
Officier de la Légion d'Honneur**

VU l'arrêté préfectoral n° 01-1088 du 24 octobre 2001 relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social Régional ;

VU la délibération ddu Comité régional CGT du Languedoc-Roussillon du 8 avril 2005 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

DEUXIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DES SALARIÉS (30 sièges)

II.1 10 représentants désignés par le Comité Régional CGT

M. Jean-Pierre ANDRAL	Secrétaire Général du Comité Régional CGT
Mme Louise BRUGEAUD	Trésorière du Comité Régional CGT
Mme Colette DARNAUD	
Mme France DI GIUSTO	
M. Roland FABRE	
M. Philippe GUILLOSSON	
Mme Eliane MAFFRE	
M. Marc FLEURY	
Mme Elisabeth ROBUSTELLI	
M. Robert TESSIER	

ARTICLE 2 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et des cinq préfectures de département de la région.

Fait à Montpellier, le 18 avril 2005

Le Préfet,

Francis IDRAC

087